nous réinventons la ville ensemble

GUIDE des jardins

comment profiter de vos espaces extérieurs

Règles d'usage | Potager | Jardin | Calendrier | Petit dico du jardinier

Saint-Etienne-du-Rouvray

Quelques règles d'usage à respecter

Profiter de son jardin passe aussi par quelques aménagements qui permettent de combiner l'utile et l'agréable : terrasse, tonnelle, abri, barbecue. Mais attention : il faut respecter quelques règles pour éviter des ennuis avec les voisins ou le bailleur.

/// Abri de jardin : un seul suffit

Veillez à ce qu'il soit démontable et qu'il ne défigure pas le paysage. Il vous faut l'accord préalable du bailleur. Il est aussi soumis à une déclaration préalable de travaux s'il est inférieur à 20 m², ou à un permis de construire s'il est supérieur à 20 m²; la démarche est à faire à la mairie.

/// Tonnelle : la bonne taille

La tonnelle doit être située si possible à l'arrière de la parcelle. Idéalement, elle est démontable et enlevée en période hivernale et ne doit pas constituer une extension d'habitation. Si elle est permanente, elle doit être de dimension cohérente avec la taille de la parcelle.

/// Balançoires, étentes à linge et piscines : en toute discrétion

Les étentes à linge, les balançoires et les piscines sont à installer à l'arrière des parcelles et si possible non visibles de la voie publique. Les piscines devront être démontables et enlevées en période hivernale.

/// Terrasse : qualité obligatoire

Plusieurs conditions ont été préconisées pour ce type d'aménagement.

- Utilisez des systèmes de dalles démontables de bonne qualité (l'usage de palettes ou de matériaux de récupération est interdit).
- L'agrandissement doit être attenant à la façade et ne doit pas dépasser 3 m de profondeur.
- La création ou l'agrandissement d'une terrasse nécessite l'autorisation préalable du bailleur, qui vous transmettra les conditions à respecter.
- L'agrandissement de type véranda est interdit.
- L'aménagement d'une terrasse n'est pas soumis à déclaration si la dalle de béton n'excède pas 60 cm de hauteur.

/// Barbecue : n'enfumez pas

Si vous souhaitez vous équiper d'un barbecue, évitez de gêner le voisinage (cendre, odeur) quant à son emplacement. Il est par exemple déconseillé de placer le barbecue en limite séparative avec une parcelle voisine. Il est conseillé de s'équiper d'un barbecue préfabriqué et démontable afin d'être enlevé lors du départ du locataire. En ce qui concerne les barbecues maçonnés, ils sont soumis à autorisation du bailleur.

/// Claustras et cannisses : avec modération

Il est demandé d'éviter la pose de claustras, bâches, cannisses sur les balcons dans un souci d'homogénéité et d'esthétique. La pose de claustras, bâches, cannisses sur les balcons doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du bailleur.
Concernant les jardins, en limite séparative, il est préconisé que l'installation de claustras soit démontable, d'une hauteur maximale de 1,80 m et sans gêne pour les voisins. À défaut de haies en limite séparative, la pose de claustras nécessite une autorisation préalable du bailleur. L'organisme pourra prescrire un matériau et un coloris obligatoires.
La pose de claustras, bâches, cannisses sur les clôtures donnant sur la voie publique est interdite par les règles d'urbanisme. La Ville peut donc exiger leur dépose à tout moment.

/// N'encombrez pas !

Tout stockage d'encombrants (meubles, appareils électroménagers, deux roues...) est interdit au-dessus du niveau des gardes corps des balcons. L'entreposage de matériaux dans les jardins est interdit. Cela est toléré lors d'éventuels travaux du locataire.
Il n'est pas autorisé de suspendre le linge de manière visible à l'extérieur des fenêtres et des balcons afin de ne pas nuire à l'esthétique de votre logement.

/// Aménagement écolo

Pour les récupérateurs d'eau ou les composts, évitez d'utiliser des matériaux de récupération (bidon...) qui nuisent au cadre paysager. Par exemple, si vous choisissez de réaliser un compost, la Créa propose des bacs à compost fermés à prix modique. Pour tout renseignement complémentaire sur le compostage, contactez le numéro vert de la Créa (0 800 021 021 appel gratuit depuis un poste fixe).
Par ailleurs, il est interdit de modifier l'existant pour leur installation, comme les gouttières par exemple. Faites attention également au positionnement du bac à compost, il peut parfois dégager de mauvaises odeurs. Il est donc conseillé de le positionner en bordure extérieure de votre parcelle, à distance raisonnable des façades.
N'oubliez pas de recueillir de toute façon l'accord préalable du bailleur avant de mettre en place ces aménagements.

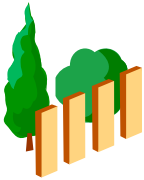

/// Clôtures : quelles limites ?

Rien ne remplace la végétation pour réduire le vis-à-vis. Si vous posez une clôture, veillez à respecter quelques règles : commencez par vous rapprocher du bailleur qui vous indiquera la marche à suivre. L'organisme pourra prescrire un matériau et un coloris obligatoire. Pour les clôtures existantes, sachez que les locatairses ont la charge d'entretenir les clôtures installées par le bailleur et qu'il est interdit de toucher à l'emplacement ou de créer des ouvertures.

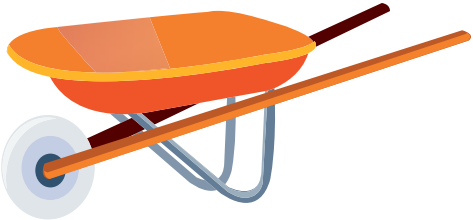

/// Potager : soyez modeste

Vous pouvez réaliser un potager, à condition de respecter certaines règles et de savoir que la remise en état du terrain est obligatoire à la sortie du logement. Le coin potager doit être situé à l'arrière des parcelles en évitant les espaces de pré-habitation. La taille doit rester modeste et ne jamais occuper la superficie totale : pas plus de 1/3 de la parcelle.

/// Jardin : pas trop serré

L'entretien est obligatoire par le locataire. Les locataires ont la charge d'entretenir notamment les haies plantées par le bailleur, sauf en cas de mention contraire inscrite dans le bail. Ne plantez pas trop près du voisin et ne serrez pas trop les plants. Pensez à évaluer la distance en regardant la taille et le volume de la plantation à l'âge adulte. La hauteur maximum autorisée des haies est limitée à 2 mètres. Concernant les plantations, en l'absence de règlement et usages locaux, ce sont les règles du Code civil qui s'appliquent. Celui-ci prévoit qu'un arbre doit être planté à 2 m au moins de la limite séparative des deux terrains s'il dépasse 2 m de haut, à 0,50 m dans le cas contraire. La distance se calcule du milieu du tronc de l'arbre à la ligne séparative. Pour toutes plantations d'arbres, vous devez recueillir l'autorisation préalable du bailleur. Les éléments végétaux plantés à l'origine par le bailleur doivent être impérativement conservés.

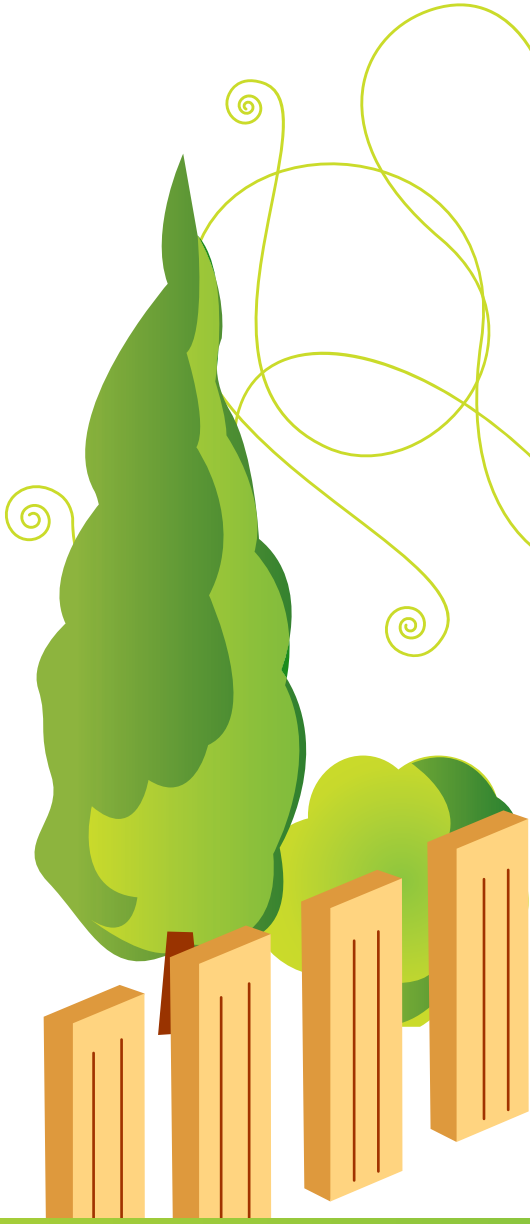

Potager : à votre goût

Manger les légumes du jardin ? Délicieux et instructif.
Voici quelques conseils pour réussir vos plantations et vos récoltes, après un peu de travail et de patience.

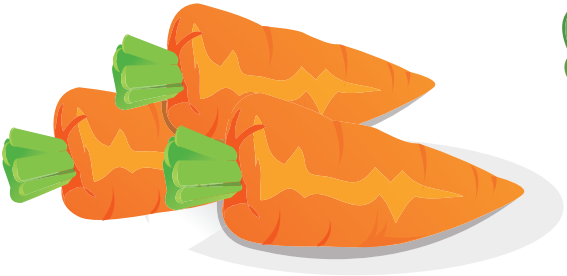

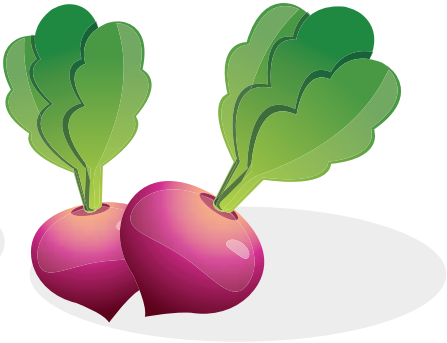

Quoi planter ?

Le sol est riche en oligo-éléments et minéraux que les légumes vont puiser. Toutefois, il va s'appauvrir avec le temps, s'il est planté en permanence. Ne laissez pas les légumes plus de deux ans au même endroit, si vous pouvez, mieux vaut intervertir les parcelles cultivées tous les ans. Bénéfice : de beaux légumes car le sol sera toujours riche en oligo-éléments et minéraux.

Quoi et quand planter ?

Voici un rythme de base afin de lancer des cultures simples, les plus courantes. Ce calendrier ne doit pas vous dispenser de lire attentivement les conseils inscrits sur le sachet de graines... Bien sûr, si vous disposez d'un tunnel ou d'une petite serre, vous pourrez avancer vos dates de semis et d'autant votre récolte !

Les périodes données ci-dessous sont celles directement en pleine terre dans votre potager.

/// Légumes

La carotte : semis de mars à juillet pour une récolte de juin à novembre, prévoir un éclaircissage ou repiquage au stade de jeune plant.

Les haricots sont à semer en place d'avril à la mi-août et à récolter de juin à la mi-octobre. Selon les variétés, prévoir de palisser.

Les salades de printemps sont à semer sous abri (c'est possible dans la maison) de la fin février à la mi-avril pour un repiquage directement au jardin fin avril début mai selon la météo. À couvrir si risque de gelée.

Les salades d'été peuvent se semer directement en pleine terre dès la fin avril jusqu'à la mi-juin, un éclaircissage (ou repiquage) est impératif afin de bien récolter dès juillet jusqu'à fin septembre.

Les salades d'automne à semer en pleine terre en juillet-août et à déguster en août septembre après éclaircissage ou repiquage.

La laitue d'hiver : semis d'août à octobre, éclaircissage avant l'hiver et à consommer entre mars et mai.

Le poireau est à semer en pleine terre au printemps, à repiquer de mai à juillet au stade dit « pôrette » (10/20 cm). Il sera bon à cuisiner à partir d'octobre/novembre jusqu'au printemps suivant.

La pomme de terre : incontournable si vous avez un minimum de terrain, mettre en terre les plants (germe en haut) dès la fin des risques de gelées. Remonter la terre en butte à chaque pied dès qu'ils atteignent 15/20 cm de hauteur : pour les frites, il faudra attendre l'automne suivant !

La tomate : ne pas oublier de prévoir des tuteurs.
Si vous l'achetez prête à planter (en godet), vous pouvez la mettre en pleine terre dès la fin des gelées, pas avant… même si elles sont en vente ! Pour le début mai normalement c'est bon, après les Saints de glace pour les anciens !
Sinon, vous pouvez les semer sous abri dès le mois de février/mars, les repiquer quand elles atteignent 15/20 cm en godets et les mettre au potager début mai. La récolte débute au mieux en juillet, jusqu'à octobre.

Le radis « 30 jours » permet une dégustation non-stop si l'on s'y tient. Semis de la mi-mars jusqu'au mois de septembre et récolte 1 mois après chaque semis. Un éclaircissage peut s'avérer nécessaire si vous avez eu la main un peu lourde au semis !

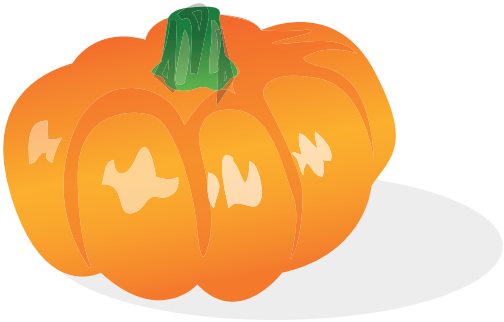

Le potiron sera ravi si vous le semez au pied de votre tas de compost dès avril/mai, il devrait être à point au mieux courant septembre mais de toute façon fin prêt pour Halloween.

Le chou de printemps habillera un peu votre lopin de terre en hiver. À semer directement en terre entre août et octobre, à repiquer 2 mois environ après, pour le manger il faudra attendre, comme son nom l'indique, le printemps suivant…

Trucs de pro : exposez-les

Une bonne exposition. Ce principe est à la base de tout succès au jardin, que l'on soit jardinier professionnel ou amateur. C'est une des clefs de la réussite d'une plantation. Une chose est sûre, votre potager devra être le maximum au soleil : comme dit le dicton : « Sans ses rayons bienfaiteurs… la récolte ne se fera pas à l'heure ! »

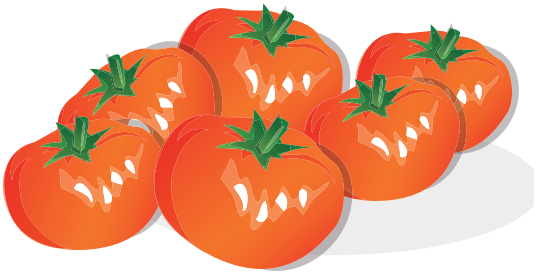

Le navet : plus intéressant dans votre potager… qu'au cinéma, il se sème directement. Pas de repiquage à faire mais un éclaircissage sur le rang, sélection assurant un bon développement aux jeunes plants conservés. Il existe deux grandes familles. Les hâtifs : semis dès février jusqu'à avril pour une récolte en juin/juillet. Les tardifs seront semés en été pour une dégustation en automne/hiver.

La courgette : soleil obligatoire pour ce savoureux légume aux accents du midi ! Revers de la médaille, la courgette est un peu gourmande en eau, aime les sols riches et est assez envahissante. D'avril à juin : plantez 3 graines par trous tous les mètres environ, vu la vigueur de la plante, directement dans votre potager. Attendez environ 8 semaines avant d'envisager une ratatouille…

Trucs de pro : sous la main

L'idéal est de pouvoir planter les plantes aromatiques à proximité de votre maison… ou du barbecue afin de les avoir rapidement sous la main. Profitez des périodes fastes de récolte pour les faire sécher et stocker ainsi pour l'hiver !

/// Les plantes aromatiques

Quoi de plus agréable que de pouvoir agrémenter sa cuisine avec ses propres aromates… C'est un des nombreux avantages du jardin, mais sachez que la majorité des plantes aromatiques courantes sont facilement cultivables en bacs ou jardinières.

Au jardin ou au balcon

Le basilic, le persil, le thym, la menthe, le cerfeuil, la ciboulette, la coriande.

Seulement au jardin

Le laurier « sauce », le romarin.

Jardin : le plaisir avant tout

Vous avez la main verte, ou simplement l'envie de profiter d'un beau jardin ? C'est le moment de s'y mettre. Mais avant de se lancer dans les semis, repiquages et autres plantations, posez-vous quelques bonnes questions. Vous éviterez ainsi des erreurs et des efforts inutiles.

Où et quoi planter ?

Ne voyez pas trop grand. Un jardin fleuri ou des haies prennent du temps : arrosage, désherbage, taille, cueillette, plantation… Commencez par une petite surface avec quelques plantations et agrandissez au fur et à mesure de l'expérience acquise. Privilégiez les végétaux (pelouse, arbuste…), qui ne nécessitent pas beaucoup d'entretien.

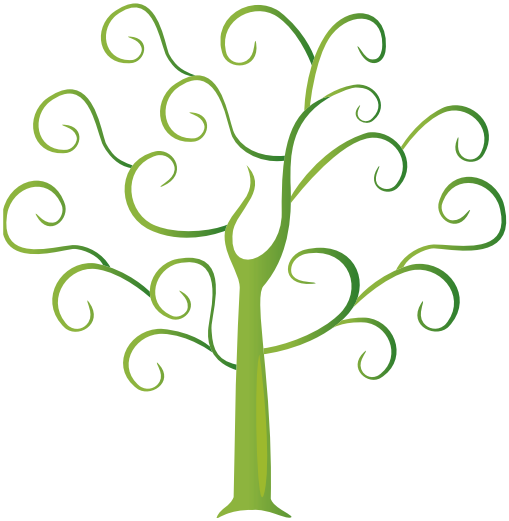

/// Les plantes de plein soleil

Lavandes, rosiers, œillets, buddleia, etc. Il faut comprendre dans cette appellation une exposition à ses rayons pendant la période la plus chaude de la journée, c'est-à-dire plein sud. Ces plantes accepteront une terre sèche entre les arrosages.

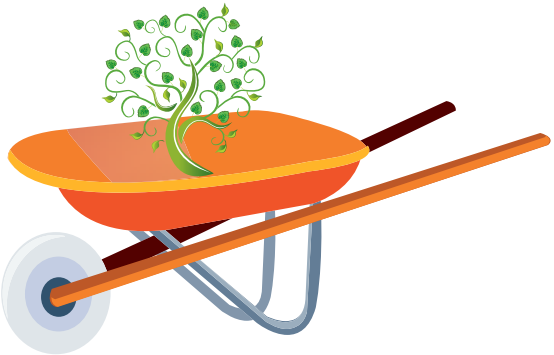

/// Les plantes de mi-ombre

Impatiens, rose de Noël, hortensias, etc. Ni oui, ni non : catégorie normande par excellence ! Ces plantes vont accepter l'exposition directe au soleil à condition qu'elle soit raisonnable, c'est-à-dire plutôt en matinée ou en soirée, et à l'ombre aux heures les plus chaudes.

/// Les plantes d'ombre

Fougères, muguet, érable du japon, rhododendrons, etc. C'est clair, pas de soleil direct ou très peu, tôt le matin ou en fin de journée. Maintenir le sol frais en permanence est important. Attention, selon les variétés, il peut arriver qu'une plante glisse d'une catégorie à l'autre…

À éviter

Les thuyas

Ils ont tendance à acidifier le sol avec la perte (faible mais régulière) de leurs feuilles. De plus il n'y a aucun enrichissement du sol en humus, contrairement aux arbustes perdant leur feuillage à l'automne. Les conifères d'une façon générale attirent très peu de faune auxiliaire (et utile) dans le jardin. Enfin, les thuyas sont gravement touchés (au niveau national) par un champignon «didymascella thujina» provoquant un dépérissement rapide du végétal. Bien sûr, l'utilisation excessive des haies de thuya a permis la propagation rapide de cette maladie. Difficile d'éradiquer vraiment cette maladie même avec l'utilisation massive et répétée de traitements chimiques… néfastes à l'environnement ! Les thuyas sont interdits dans certains règlements de lotissement (exemple : les Cateliers, Lurçat).

Trucs de pro :
gare au coup de chaud

Un coup de chaleur sur une plante ne signifie pas forcément qu'elle a besoin d'eau ! Par exemple, une exposition prolongée au plein soleil pour une plante de mi-ombre peut provoquer un flétrissement des feuilles (voire des brûlures) sans pour autant que la plante manque d'eau… Vérifiez bien l'humidité du sol avant d'arroser car il est possible que la plante, sous l'effet du « coup de soleil » ait bloqué temporairement son fonctionnement et n'assimile plus l'eau : dans ce cas un arrosage sera très néfaste car il aggravera l'état de la plante en provoquant une pourriture irréversible des racines…

Les toxiques (nom latin)

Sans les proscrire systématiquement, il faut les utiliser en connaissance de cause. La règle d'or en la matière est que les plantes ornementales ne sont pas prévues pour être mangées… Mais certaines sont d'emblée à éviter dans votre jardin afin de ne pas s'exposer à des conséquences pouvant être dramatiques pour votre famille ou vos amis les animaux.

L'If (taxus) conifère très courant mais dont les fruits sont très toxiques pour les animaux et l'homme.

Le muguet (convallaria majalis) Cette plante porte-bonheur peut être dangereuse ? Oui, simplement en consommant les petites baies rouges qui suivent la floraison…

Le laurier-cerise (prunus laurocerasus) produit de petites baies noires à ne surtout pas confondre avec de petites olives : graves conséquences pour nos organismes…

L'euphorbe (euphorbia élioscopia) : bien identifier la variété car sa sève (le latex) s'avère très irritante au toucher et dangereuse en ingestion. D'une façon générale, il faut se méfier de la sève de l'euphorbe.

Le Ricin (ricinus communis) connu pour son huile, c'est une plante très appréciée depuis plusieurs années dans nos parterres estivaux de fleurs. Attention, sa consommation provoque de graves troubles d'ordres intestinaux et cardio vasculaires.

Le houx (ilex) dont les petites boules rouges sont très toxiques… et pourtant très utilisées en décoration de fin d'année !
Cette liste n'est pas exhaustive mais pointe quelques plantes dont les fruits sont attirants, surtout pour les enfants chez qui les conséquences seront d'autant plus graves…

Les piquantes (nom latin)

C'est la catégorie des plantes pouvant être utiles notamment en haies défensives… mais ne faisant pas la différence entre le visiteur mal intentionné et la curiosité du jardinier en herbe ou le ballon de vos enfants ! Les complications pouvant apparaître après sont suffisamment ennuyeuses pour être attentif au moment de choisir ses végétaux, mettre des gants est obligatoire pour les approcher.

Quelques exemples : (liste non exhaustive)
Le buisson-ardent (pyracantha). Pourvu de fortes épines sa superbe floraison est suivie de grappes de fruits jaune orangé, de plus, il est fortement déconseillé d'en goûter les fruits… prudence.

Trucs de pro : à l'abri du gel

Mes plantes vont-elles résister au gel ? La tentation d'intégrer dans son jardin des plantes du Sud est réelle… C'est à la fois une mode mais aussi une tentation logique, nos hivers étant globalement moins marqués, sauf exceptions comme celui passé qui a calmé nos rêves méditerranéens !

Les plantes ne supportant pas un hiver dehors sont celles dites « gélives ». Soit il faut accepter de les arracher en fin de saison car elles sont dites « annuelles » (œillets d'indes, pétunias etc.) soit elles sont vivaces et supporteront le froid, parfois seulement à l'abri d'un mur, ou sous une couche protectrice (fuchsia, arum, etc.). Enfin les plus sensibles devront être rentrées impérativement sous abri, serre, maison ou au garage (géraniums etc.). L'idéal est d'avoir tout de même une majorité de fleurs et arbustes vivaces adaptés à notre climat…

Le rosier (rosa) bien sûr, sans ses épines la fleur serait elle aussi désirable ? Quoi qu'il en soit, les gants sont obligatoires pour la cueillir.

Le berberis se décline en de nombreuses espèces et variétés dont la particularité commune est d'être pourvu de nombreuses épines défensives.

L'aubépine (crataegus) est une espèce locale mais attention également à ses belles épines. De plus, la consommation de ses fruits est à proscrire.

Le cognassier du japon (chaenomeles) est intéressant pour sa belle floraison en mars-avril mais attention, ses épines peuvent être redoutables.

Pour aller plus loin

Ouvrages

- *«un beau jardin avec moins d'eau» chez HORTICOLOR (2009) - 224 pages - 34 €*
- *«le guide du jardin bio» de Jean Paul THOREZ & Brigitte LAPOUGE-DEJEAN chez TERRE VIVANTE - 27€*
- *Guide du compostage, réalisé par l'Agglomération de Rouen en 2007. Disponible sur Internet. http://www.agglo-rouennaise.fr/internetf/pdf/publications/Guide-compost/GuideCompost07.pdf*

La Terre est notre jardin

Jardiner et respecter la nature et les ressources devraient être deux passions indissociables. Voici comment concilier l'entretien de votre jardin et préservation des ressources.

De l'eau, mais pas trop

Les besoins en eau sont très variables d'une plante à l'autre, attention à faire le bon choix dès la plantation. Sachez d'abord que les besoins varient aussi selon l'exposition et selon l'âge de la plantation. La 1re année est celle où le végétal – de la petite fleur au jeune arbre – a le plus besoin d'arrosage pour compléter celui du ciel… Logique : son développement racinaire est insuffisant pour être autonome.

Les plantes dites annuelles (pour fleurir nos massifs d'été) sont les plus gourmandes en eau : nous les changeons tous les ans ! C'est encore pire pour celles plantées en potées ou jardinières car les mottes des plantes sont exposées à des températures plus élevées.

Il est conseillé de ne pas arroser les pelouses, même si elles jaunissent, elles repartiront ensuite. Évitez de tondre la pelouse au ras du sol car cela ne favorise pas un enracinement profond et la pelouse devient plus consommatrice d'eau.

/// Parmi les annuelles les plus gourmandes en eau

Pétunias, impatiences, capucines, bidens, anthémis, etc. À ranger aussi dans cette catégorie les grosses plantes que l'on peut conserver d'une année sur l'autre en les stockant à l'abri du gel : abutilon, datura, brugmansia, hibiscus. Elles sont très consommatrices d'eau… et d'engrais !
Plus résistantes au sec : les géraniums et pélargonium, la plupart des bégonias, la cinéraire maritime, la cléome, le gazania, l'ageratum, le dipladénia, etc.

Trucs de pro : arrosez quand il faut

L'absence de pluie et la chaleur sont bien sûr des paramètres déterminants pour arroser ou pas. Cependant, le facteur vent est aussi important car il dessèche rapidement la surface du sol et accélère la sécheresse. Un bon binage permet de réduire l'arrosage en limitant l'évaporation de l'eau du sol… Le conseil à suivre : toujours vérifier l'humidité du sol avant d'apporter de l'eau à une plante, qu'elle soit en pot ou en pleine terre : une averse a pu, par exemple, mouiller le feuillage sans pour autant mouiller convenablement le sol ! Privilégiez un arrosage copieux de temps en temps plutôt que des petits apports répétés.

/// Les plantes vivaces et les arbustes

Moins exigeants en eau après plusieurs années de plantation, cependant leurs exigences diffèrent : la majorité des plantes de terre dites de bruyère (vivant plutôt en sol acide) ont besoin d'humidité pour vivre : fougères, azalées, rhododendrons, érable du japon, les hortensias etc. Mais aussi l'astilbe, l'hosta, les spirées, l'hibiscus etc.

La grande majorité **résiste plutôt bien au sec** mais plus spécialement : l'achillée, la lavande, l'œillet, l'euphorbe, le géranium vivace, l'enothère, le pavot (celui pour la déco…), la plupart des sedums, la pervenche, etc. À noter que d'une façon générale, les conifères résistent bien au sec.

Les arbres : Une fois les premières années passées et la reprise assurée, leur capacité racinaire doit être suffisante pour se passer de l'arrosage. Par contre, en cas de période anormalement longue sans pluie, il faudra arroser, et de façon conséquente les besoins étant en proportion du végétal !

Ils préfèrent les sols humides : l'aulne, le frêne, le magnolia, les cerisiers, le ginkgo, le savonnier (visible sur le Bic Auber), etc.

Ils s'accommodent bien du sec : les érables (sauf érables du japon = palmatum), le poirier à fleurs (visible aussi sur le bic Auber), la plupart des chênes, le sophora, les cyprès, les pins, etc.

Entretien : comment en faire le moins possible

/// Paillez !

L'installation d'un paillage de sol limite la repousse des mauvaises herbes. Il est conseillé le paillage de sol végétal : les matériaux organiques (coque de cacao, broyage des arbres) limitent la pousse des mauvaises herbes et maintiennent l'humidité au sol. Certains végétaux se désintègrent beaucoup plus vite que d'autres et permettent un apport d'humus pour le sol. Un paillage en toile (plantation des végétaux à l'intérieur) est conseillé plutôt pour les grandes surfaces.

Trucs de pro : vive le compost

Comme engrais, utilisez la fumure organique pour obtenir des légumes et des fleurs résistantes : le bac à compost est parfait pour cela, sinon en achat demander la fumure organique. Vous pourrez manger vos légumes sans risque d'ingérer des produits chimiques.

Trucs de pro : oubliez les pesticides

Nuisible pour la santé, l'emploi de pesticides déséquilibre la nature du sol, la qualité de l'air, l'écosystème du jardin. Préférez des méthodes naturelles à base de purin d'orties ou d'huiles végétales. Vous pouvez aussi planter des fleurs à proximité de certains légumes, par exemple : les soucis à planter à proximité des carottes, choux et laitues, ou les œillets d'Inde à planter près des pieds de tomates.

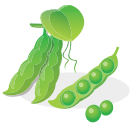

/// Jardinez bio

Prévenir c'est guérir. Cet adage s'applique parfaitement à cette méthode de travail car l'objectif est de rendre les plantes les plus autonomes possible, surtout face aux parasites et maladies. Il existe une gamme de plus en plus étendue de produits biologiques qui assurent ce rôle protecteur et revitalisant : purins et décoctions diverses d'ortie, prêle…

/// Faites travailler les insectes

Nombreux sont ceux qui sont des prédateurs de nos ennemis de cultures : les insectes sont nos alliés, ne les détruisons pas ! Au contraire, il faut favoriser leur installation, d'abord en utilisant au maximum des produits respectueux de l'environnement.

Une autre façon d'attirer et de fidéliser ces précieux auxiliaires est de leur offrir « le gîte et le couvert ». C'est-à-dire une flore adaptée, l'idéal étant qu'au moins une partie de celle-ci soit plutôt sauvage (spontanée). Effectivement, même si les insectes butineurs ne dédaignent pas nos fleurs cultivées, la flore indigène reste celle qui convient le mieux à cette petite faune, sa pérennité assurant leur cycle biologique.

Tondeuse : la sécurité d'abord

Utiliser de bonnes chaussures, mettre des gants pour nettoyer la tondeuse, si tondeuse électrique, il faut débrancher la prise, si tondeuse à moteur thermique, débranchez l'antiparasite pour ne pas que la tondeuse se mette en route accidentellement.

Calendrier

Février	*Semis sous abri (salades de printemps, tomates), entretien du matériel de tonte.*
Mars	*Semis sous abri (salades de printemps, tomates, carottes), premières tontes et entretien du gazon.*
Avril	*Plantations et désherbage manuel, semis sous abri (salades de printemps, tomates, carottes), semis des salades d'été en pleine terre et de haricots.*
Mai	*Repiquage des salades au jardin, repiquage des pieds de tomates en pleine terre, plantations diverses, dont courges et potirons.*
Juin	*Récolte de carottes, haricots, cassis, groseilles, taille des haies, semis de haricots, désherbage.*
Juillet	*Récolte des salades et des tomates.*
Août	*Récolte des salades et des tomates, courgettes, semis du chou de printemps.*
Septembre	*Taille des haies, récolte des salades et des tomates.*
Octobre	*Taille des haies, plantation des bulbes, entretien et mise à l'abri du mobilier de jardin, désherbage.*
Novembre	*Récolte des poireaux, pommes et potirons.*
Décembre	*Repiquage du chou de printemps, dernière tonte.*

Petit dico du jardinier

Acide
Sol pauvre en calcaire.

Amender
Apporter un produit minéral (sable, argile, humus) ou végétal afin d'améliorer la nature de la terre.

Ameublir
Travailler la terre par un labour pour la rendre plus aérée, plus perméable à l'air et à l'eau.

Annuel
Végétal dont le cycle s'effectue sur un an.

Aromatique
Se dit d'un végétal dont les propriétés odorantes sont utilisées en cuisine ou en parfumerie.

Caduc
Se dit d'un végétal perdant ses feuilles chaque année.

Compost
Ensemble de matières organiques végétales ou autres, putrescibles, recueillis dans le jardin, lorsqu'elles sont arrivées à un stade de décomposition.

Éclaircir
Supprimer des plants lorsque le semis est trop dru pour favoriser le développement des autres plants.

Écosystème
C'est l'ensemble des êtres vivants (animaux et végétaux) qui vivent dans le même milieu.

Engrais
Mettre à disposition de la nourriture pour la plante.

Faune
Ensemble des espèces animales vivant dans le même lieu.

Flore
Ensemble des espèces végétales présentes dans l'espace géographique ou un écosystème déterminé.

Fongicide
Produit de traitement utilisé contre les champignons parasites (mildiou, oïdium,...)

Humus
Terre formée de matières organiques, des végétaux en décomposition.

Lutte intégrée
C'est une lutte biologique qui consiste à combattre un ravageur du jardin par son prédateur naturel.

Plant
Jeune plante destinée à être repiquée ou qui vient de l'être.

Repiquer
Transplanter une plante issue d'un semis.

Terreau
Support naturel, formé d'un mélange de terre végétale et de produits de décomposition.

Sommaire

P. 2 ..... Aménagement : quelques règles à respecter
Terrasse, tonnelle, abri, barbecue : quelles règles respecter pour aménager son jardin sans soucis avec son bailleur ou ses voisins.

P. 5 ..... Potager : à votre goût
Manger des légumes du jardin ? Excellente idée. Comment faire du semis jusqu'à l'assiette.

P. 8 ..... Jardin : le plaisir avant tout
Avant de vous lancer dans les semis, repiquages et autres plantations, quelques conseils pour réussir et éviter les efforts inutiles.

P. 11 ... Au naturel
Jardiner et respecter la nature devraient être deux passions indissociables.

Conception et réalisation : gestion urbaine de proximité, service des espaces verts, service communication de la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray | 03/2010